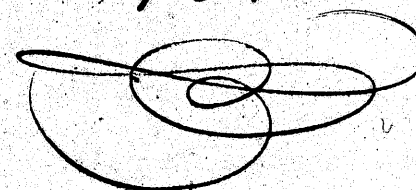


249

DÉPARTEMENT
DE
LA DYLE.

.....

1810



ARRONDISSEMENT
DE

.....

COMMUNE De *Notre Dame Au Bois*

REGISTRE DE NAISSANCE.

Le présent REGISTRE, destiné à inscrire de suite et sans aucun blanc;
les Actes de NAISSANCE des Citoyens de la Commune de *Notre Dame au Bois*
pendant l'An mil huit cent dix, contient *Huit* _____
feuillet, y compris ceux de la Table alphabétique, qui ont été cotés et
paraphés par nous Président du Tribunal de première Instance, séant à
Bruxelles _____ conformément à l'Article 41 du Code Civil.

A *Bruxelles* _____ le *7* octobre _____ an *1809*

Appert, p.

Le _____ mil huit cent dix, nous
dudit Tribunal, avons cotés et paraphés _____ feuillets supplémentaires
qui ont été ajoutés au présent Registre pour subvenir aux besoins de l'année.

A _____ lesdits jour et an.

premier feuillet

ACTE DE NAISSANCE



Du septième jour du mois de mars
 l'an dix-huit cent dix à huit heures du soir
 Acte de naissance de Thérèse Lefevre née le
 septième jour du mois de mars à huit heures
 du soir, fille de Guillaume Lefevre, domicilié à
 Notre-Dame-au-Bois, département de la Dyle, profession de tisserand
 âgé de cinquante ans et né à Notre-Dame-au-Bois
 et de Marie Goossens domiciliée à Notre-Dame-au-Bois, département
 de la Dyle, profession de journalière âgée de quarante quatre
 ans et née à Notre-Dame-au-Bois

Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle

Premier témoin Christian Hillmans âgé
 de trente trois ans, domicilié à Notre-Dame-au-Bois profession
 de tourneur

Second témoin Pierre Coomans âgé
 de trente ans, domicilié à Jéghe profession
 de garde forestier

Sur la réquisition à nous faite par Guillaume Lefevre père de l'enfant
 j'ai rédigé et après lecture faite ont signé

G. Lefevre

C. Hillmans

P. Coomans

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi George Mayné
 Maire de la commune de Notre-Dame-au-Bois faisant les fonctions d'Officier
 de l'Etat civil, soussigné,

G. Mayné maire

ACTE DE NAISSANCE.

Du vingt unieme jour du mois de mars
 l'an dix huit cent dix à huit heures du soir
 Acte de naissance de Barbe Camps né le
 vingt unieme jour du mois de mars à cinq heures
 du soir, fille de Clement Camps, domicilié à
 Notre Dame au Bois département de la Dyle profession de journalier
 âgé de trente et trois ans et né à Hoeijlaert
 et de Anne Thérèse Deges, domiciliée à Notre Dame au Bois, département
 de la Dyle profession de journaliere âgée de trente et quatre
 ans et née à Notre Dame au Bois

Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle

Premier témoin Pierre Coomans, âgé
 de trente deux ans, domicilié à Jsgue profession
 de garde forestiers
 Second témoin Chretien Hillemans, âgé
 de trente trois ans, domicilié à Notre Dame au Bois, profession
 de tourneur

Sur la réquisition à nous faite par Clement Camps pere de l'enfant
 j'ai rédigé, et après lecture faite ont signé

P. Coomans
 C. Hillemans

J'ai est la marque de Clement Camps illittre

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi George Mayné
 Maire de la Commune de Notre Dame au Bois faisant les fonctions d'Officier
 de l'Etat civil, soussigné,

G. Mayné maire

253

ACTE DE NAISSANCE



Du dix septieme jour du mois de juillet
 l'an dix huit cent dix à dix heures du matin

Acte de naissance de Pierre Sajmans né le
 dix septieme jour du mois de juillet à neuf heures
 du soir, fils de Mathieu Sajmans, domicilié à
 Notre Dame au Bois département de la Dyle profession de Boulanger
 âgé de trente cinq ans et né à Notre Dame au Bois,
 et de Marie Anne Balcauf domiciliée à Notre Dame au Bois, département
 de la Dyle profession de journaliere âgée de trente six
 ans et née à Wuay

Le sexe de l'enfant a été reconnu être male

Premier témoin Pierre Coomans, âgé
 de trente deux ans, domicilié à Jsgue profession
 de garde forestiers

Second témoin Chretien Hillemans, âgé
 de trente trois ans, domicilié à Notre Dame au Bois, profession
 de tourneur

Sur la réquisition à nous faite par Mathieu Sajmans pere de l'enfant
 j'ai rédigé, et après lecture faite ont signé

P. Coomans
 C. Hillemans
 Mathieu Sajmans

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi George Mayné
 Maire de la Commune de Notre Dame au Bois faisant les fonctions d'Officier
 de l'Etat civil, soussigné,

G. Mayné maire

ACTE DE NAISSANCE.

Du vingt septieme jour du mois de juillet
 l'an dix huit cent dix à sept heures du soir
 Acte de naissance de *jeanne wittelbols* née le
 vingt dixieme jours du mois de juillet à sept heures
 du soir, fille de *Clement wittelbols*, domicilié à
 Notre Dame au Bois, département de la Dyle profession de journalier
 âgé de *Cinquant deux* ans et né à *zougne*
 et de *anne galherinne vander* domiciliée à *Notre Dame au Bois*, département
 de la Dyle profession de journaliere âgée de *quarante*
 ans et née à *zougne*

Le sexe de l'enfant a été reconnu être *female*
 Premier témoin *pierre Coomans*, âgé
 de *trente deux* ans, domicilié à *zougne* profession
 de *garde forestiers*
 Second témoin *Chretien stillemans*, âgé
 de *trente trois* ans, domicilié à *Notre Dame au Bois*, profession
 de *tourneur*

Sur la réquisition à nous faite par *Clement wittelbols* pere de l'enfant
 j'ai rédigé, et après lecture faite ont signé

P. Coomans

C. Stillemans

ici est la signature de *Clement wittelbols* illisible

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi *George maigné*
 Maire de la Commune de *Notre Dame au Bois* faisant les fonctions d'Officier
 de l'Etat civil, soussigné,

G. maigné. maire

ACTE DE NAISSANCE

Du vingt neuvieme jours du mois de juillet
 l'an dix huit cent dix à cinq heures du soir
 Acte de naissance de *jean Baptiste stillemans* né le
 vingt huitieme jours du mois de juillet à cinq heures
 du soir, fils de *Chretien stillemans*, domicilié à
 Notre Dame au Bois, département de la Dyle profession de *tourneur*
 âgé de *ans* et né à *Notre Dame au Bois*
 et de *Elisabeth Kayaerts* domiciliée à *Notre Dame au Bois*, département
 de la Dyle profession de *journaliere* âgée de *vingt trois*
 ans et née à *hooylaert*

Le sexe de l'enfant a été reconnu être *male*
 Premier témoin *pierre Coomans* âgé
 de *trente deux* ans, domicilié à *zougne* profession
 de *garde forestiers*
 Second témoin *Chretien stillemans* *Guillaume Defover*, âgé
 de *Cinquante* ans, domicilié à *Notre Dame au Bois*, profession
 de *tourneur* *tisserant*

Sur la réquisition à nous faite par *Chretien stillemans* pere de l'enfant
 j'ai rédigé, et après lecture faite ont signé,

P. Coomans

C. Stillemans

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi *George maigné*
 Maire de *Notre Dame au Bois* faisant les fonctions d'Officier
 de l'Etat civil, soussigné,

G. maigné. maire



ACTE DE NAISSANCE.

Du vingt huitieme jours du mois d'octobre
 l'an dix huit cent dix à quatre heures du relevée
 Acte de naissance de Anne Catherine vandenbranden né le
 vingt huitieme jours du mois d'octobre à trois heures
 du relevée, fille de Henri vandenbranden, domicilié à
 Notre Dame au Bois, département de la Dyle profession de journalier
 âgé de cinquante trois ans et né à Notre Dame au Bois
 et de Catherine de Casneville domiciliée à Notre Dame au Bois, département
 de la Dyle profession de journaliere âgée de trente trois
 ans et née à Hooglaert

Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle.

Premier témoin Mathieu Sajmans, âgé
 de trente cinq ans, domicilié à Notre Dame au Bois profession
 de Boulanger

Second témoin Henri vandenbranden, âgé
 de cinquante trois ans, domicilié à Notre Dame au Bois, profession
 de journalier

Sur la réquisition à nous faite par Henri vandenbranden père de l'enfant
 j'ai rédigé; et après lecture faite ont signé
 Mathieu Sajmans notaire de l'Etat

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi George Mayné
 Maire de la Commune de Notre Dame au Bois faisant les fonctions d'Officier
 de l'Etat civil, soussigné,

G. Mayné maire

ACTE DE NAISSANCE.

Du vingt huitieme jours du mois d'octobre
 l'an dix huit cent dix à huit heures du soir
 Acte de naissance de Guillaume Leferve né le
 vingt huitieme jours du moi d'octobre à sept heures
 du soir, fils de Jean Leferve, domicilié à
 Notre Dame au Bois, département de la Dyle profession de tisserant
 âgé de cinquante un ans et né à Notre Dame au Bois
 et de Anne Catherine Leppens domiciliée à Notre Dame au Bois, département
 de la Dyle profession de journaliere âgée de trente trois ans
 ans et née à Notre Dame au Bois

Le sexe de l'enfant a été reconnu être male.

Premier témoin Mathieu Sajmans, âgé
 de trente cinq ans, domicilié à Notre Dame au Bois profession
 de Boulanger

Second témoin Jean Leferve, âgé
 de cinquante un ans, domicilié à Notre Dame au Bois, profession
 de tisserant

Sur la réquisition à nous faite par Jean Leferve père de l'enfant, j'ai
 rédigé; et après lecture faite ont signé
 Mathieu Sajmans Jean Leferve

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi George Mayné
 Maire de la Commune de Notre Dame au Bois faisant les fonctions d'Officier
 de l'Etat civil, soussigné,

G. Mayné maire

ACTE DE NAISSANCE.

Du *sixieme* jour du mois de *novembre*
 l'an *deux mille cent dix* à *trois heures et demi du matin*
 Acte de naissance de *Bartholomee Lefever* né le
sixieme jour du mois de *novembre* à *trois heures*
 du *matin*, fils de *Clement Lefever*, domicilié à
Notre Dame au Bois, département de *la Dyle* profession de *lissierant*
 âgé de *quarante sept* ans et né à *Notre Dame au Bois*
 et de *Eurine Suppens* domiciliée à *Notre Dame au Bois*, département
 de *la Dyle* profession de *journaliere* âgée de *quarante sept*
 ans et née à *Notre Dame au Bois*
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être *male*
 Premier témoin *Mathieu Sajmans*, âgé
 de *cinquante* ans, domicilié à *Notre Dame au Bois* profession
 de *Boulangier*
 Second témoin *Clement Lefever*, âgé
 de *quarante sept* ans, domicilié à *Notre Dame au Bois*, profession
 de *lissierant*
 Sur la réquisition à nous faite par *Clement Lefever* père de l'enfant
 j'ai rédigé et après lecture faite ont signé
Mathieu Sajmans *Clement Lefever*

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi *George Mayné*
 Maire de la commune de *Notre Dame au Bois* faisant les fonctions d'Officier
 de l'Etat civil, soussigné,

G. Mayné maire

259

ACTE DE NAISSANCE.

Du jour du mois d
 l'an à heure du né le
 Acte de naissance de à heure
 du , fil de , domicilié à
 , département d profession d
 âgé de ans et né à
 et de domiciliée à , département
 d profession de âgée de
 ans et née à
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être
 Premier témoin , âgé
 de ans, domicilié à profession
 de
 Second témoin , âgé
 de ans, domicilié à profession
 de
 Sur la réquisition à nous faite par

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi

Maire d
 de l'Etat civil, soussigné,

faisant les fonctions d'Officier

Finis et Dernier feuillet 